

SESSION D'AUTOMNE 2023 : RECOMMANDATIONS AU CONSEIL NATIONAL

Lors de la session d'automne, le Conseil national délibérera sur divers objets importants pour la promotion et la protection des enfants et des jeunes. C'est avec plaisir que nous indiquons ci-dessous les positions et les recommandations de la Fondation Pro Juventute concernant certains de ces objets.

Motion Gugger Niklaus-Samuel (20.3374): Protéger efficacement les moins de 16 ans contre la pornographie sur Internet. #banporn4kids#

À l'ordre du jour le 12 septembre

- La motion charge le Conseil fédéral de présenter à l'Assemblée fédérale les adaptations légales obligeant les fournisseurs de services de télécommunication à bloquer l'accès aux fournisseurs qui diffusent des contenus pornographiques au sens de l'article 197, alinéa 1 CP et qui ne prennent pas de mesures techniques suffisantes pour protéger les personnes de moins de 16 ans.
- Pro Juventute recommande d'**approuver** la motion.

Justification : les médias numériques font partie intégrante de la vie quotidienne des enfants et des jeunes. L'article 197, alinéa 1 CP interdit de rendre des contenus pornographiques accessibles aux enfants de moins de 16 ans. Dans la réalité, cette disposition peut être facilement contournée. D'une part, consommer sur Internet des contenus qui ne sont pas nécessairement destinés à leur âge fait partie du développement des enfants et des jeunes. D'autre part, les adultes et les hommes et femmes politiques ont la responsabilité de protéger les enfants, notamment contre les contenus qui peuvent donner une fausse image de la sexualité.

Pro Juventute s'engage pour une protection médiatique des jeunes adaptée à notre époque. Cela implique des mesures de régulation par le législateur, comme le demande l'auteur de la motion, mais aussi le développement de mesures de prévention. Outre des adaptations du droit pénal, des ressources sont nécessaires pour la prévention et le conseil. Une base légale ne garantit pas à elle seule une protection complète des enfants et des jeunes sur Internet. Il est urgent de promouvoir leurs compétences médiatiques. Mieux ils seront informés des dangers et des risques sur Internet, et mieux nous pourrons les protéger contre la pédocriminalité sur Internet.

Postulat Python Valentine (22.3109): Éducation à la citoyenneté. Évaluation des résultats et élaboration d'une stratégie fédérale

À l'ordre du jour le 12 septembre 2023

- Le Conseil fédéral est chargé de présenter un rapport détaillé, assorti d'exemples, sur les mesures envisageables pour promouvoir l'éducation à la citoyenneté en Suisse.
- Pro Juventute recommande d'**approuver** le postulat.

Justification : Pro Juventute s'engage pour que les jeunes soient dotés de compétences leur permettant d'exercer activement leurs droits politiques. Une condition importante pour y parvenir est l'extension de l'éducation à la citoyenneté, en



particulier en relation avec le [droit de vote à 16 ans](#). La recherche sur les élections et les votations est unanime : seule une éducation à la citoyenneté solide permet d'accroître l'intérêt pour la politique et donc la probabilité de participer ultérieurement à la vie politique. Cela nécessite non seulement un élargissement des offres de formation qui promeuvent les valeurs démocratiques et l'expertise politique, mais aussi davantage de ressources pour l'éducation à la citoyenneté dans les écoles et les écoles professionnelles. Une récente [prise de position](#) de la Commission fédérale pour l'enfance et la jeunesse (CFEJ) affirme également que l'intérêt pour la politique doit être éveillé chez les enfants et les jeunes dès l'âge scolaire. L'éducation à la citoyenneté devrait donc être davantage intégrée dans la formation initiale et continue des enseignant-e-s.

Un rapport tel que celui proposé par l'auteure du postulat peut donner un aperçu des résultats positifs et mettre en évidence les pistes d'amélioration. La [motion 21.4417 de Roth Pasquier Marie-France](#), « [Promouvoir l'éducation à la citoyenneté en soutenant les associations qui y contribuent](#) », à l'ordre du jour du 12 septembre, contribue également à reconnaître l'engagement de nombreuses associations qui favorisent l'éducation à la citoyenneté à l'école.

Merci beaucoup pour votre attention et votre soutien envers notre cause en faveur des enfants et des jeunes en Suisse. Nous nous tenons personnellement à votre disposition si vous avez des questions ou souhaitez vous entretenir avec nous (Lulzana Musliu, +41 44 256 77 40 ou lulzana.musliu@projuventute.ch).

